
LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET SES AXES DE PROGRES

Les établissements scolaires français à l'étranger sont soumis au respect des dispositions prévues par le code de l'éducation (art. L451-1, R451-1 à R451-15). Ils doivent élaborer un projet d'établissement qui définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux.

Ce projet d'école / d'établissement doit prendre également en compte les orientations définies par l'Agence notamment dans le cadre du Plan d'Orientation Stratégique, le contexte et les spécificités du pays d'implantation de l'établissement.

LES OBJECTIFS ET ENJEUX D'UN PROJET D'ECOLE / D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est un **instrument de pilotage** dont l'ambition est d'aboutir à **davantage de cohérence** :

- Cohérence à l'intérieur de l'établissement, entre les différents acteurs par une **démarche respectueuse de leur identité et de leurs valeurs**.
- Cohérence entre l'établissement et son environnement, par **l'association à la conception de la politique de l'établissement** des familles, des élus, de l'institution.
- Cohérence aux niveaux national et international entre les établissements du réseau, **par la définition d'objectifs commun à tous**, mais que chacun peut et doit poursuivre à sa manière, en innovant, en inventant.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le projet d'établissement devra être reformulé pour s'inscrire dans le nouveau cadre du Plan d'Orientation Stratégique et de ses objectifs pour 2014-2017.

L'actuel projet présenté dans ce bulletin de rentrée tient compte :

- des objectifs et indicateurs de performance de la mission enseignement scolaire du second degré propre à l'agence
- des conclusions du Débat sur l'Avenir de Savio conduit en 2011,
- des recommandations de la mission de l'AEFE menée au lycée en Décembre 2011,
- du diagnostic de l'établissement présenté à la mission.

Il permet :

- D'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs du projet d'orientation stratégique de l'Agence,
- D'exprimer une volonté locale,
- De définir une stratégie,
- De donner une cohérence aux activités,
- D'exprimer les attentes, les espoirs et la volonté collective d'une communauté,

- De mettre à jour et de clarifier les valeurs partagées, et de produire une identité commune,
- De déboucher sur une définition d'objectifs et sur une stratégie stable ouverte sur l'environnement.

LES AXES DE PROGRES ET DE DEVELOPPEMENT DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Six axes de progrès au service du développement de l'établissement ont été définis et arrêtés par un groupe de pilotage et validés par le conseil d'établissement du 25 juin 2012 :

Axe n° 1 : Valoriser l'image de marque de l'établissement en améliorant son attractivité et tendre vers l'excellence.

Cet axe vise à :

- Moderniser et adapter les conditions d'accueil des élèves et des familles,
- Offrir aux élèves un enseignement d'excellence garantissant la réussite pour tous,
- Structurer et rationaliser l'offre de formation par la mise en place d'options diversifiées,
- Encourager la participation des élèves de l'établissement à différents types de concours nationaux et/ou internationaux,
- Développer et organiser des actions à vocations culturelles et sportives,

Axe n° 2 : Conduire le maximum d'élèves au niveau des compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.

Cet axe vise à :

- Prévenir les difficultés d'apprentissage et prendre en charge la difficulté scolaire,
- Accompagner chaque élève dans l'acquisition du socle commun de compétences pour toute sa scolarité obligatoire,
- Améliorer la maîtrise des sciences et des technologies,
- Assurer la réussite de chaque élève grâce à la personnalisation des parcours au lycée,
- Améliorer les taux de réussite au baccalauréat général et technologique,
- Améliorer le taux de réussite au DNB,
- Préparer à l'enseignement supérieur, à l'autonomie et à la vie d'adulte,

Axe n° 3 : Poursuivre et développer la politique de s langues déjà engagée dans l'établissement de la maternelle au lycée.

Cet axe vise à :

- Renforcer l'enseignement des langues et offrir à tous les élèves un parcours linguistique adapté,

- Augmenter la proportion d'élèves en classe à dispositif de langue renforcée,
- Améliorer la proportion d'élèves apprenant l'allemand,
- Préparer les élèves aux différents systèmes de certifications de compétences acquises en langue,

Axe n° 4 : Développer les partenariats éducatifs et culturels pour permettre à l'établissement de rayonner et de s'ouvrir sur son pays d'accueil.

Cet axe vise à :

- Consolider le partenariat et les échanges avec l'Institut Français du Cameroun, antenne de Douala,
- Renforcer notre mission de coopération,
- Favoriser les échanges et le développement de projets pédagogiques inter-établissements scolaires,

Axe n° 5 : Améliorer les compétences professionnelles des personnels enseignants et non enseignants titulaires ou non titulaires (contrats locaux) par la mise en place d'actions de formation continue à l'interne, comme à l'externe.

Cet axe vise à :

- Renforcer la formation continue,
- Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adaptés,
- Constituer et mettre à disposition une banque de ressources documentaires à vocation pédagogique,

Axe n°6 : Vie de l'élève

Cet axe vise à :

- Faire respecter l'école et favoriser l'apprentissage de la responsabilité,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves,

Pour rappel, l'établissement s'est doté dans le courant de l'année scolaire 2011-2012 d'un **projet de vie scolaire** qui vise, par ailleurs à

- Améliorer le fonctionnement de la vie scolaire.
- Assurer le suivi des élèves en collaboration avec le personnel enseignant, la proviseure-adjointe et les familles.
- Assurer l'animation éducative et participer à l'apprentissage des pratiques démocratiques et citoyennes.